

Rencontrez un conseiller en architecture du CAUE du Loiret, gratuitement

CAUE du LOIRET

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret 36 quai du Châtelet 45000 Orléans 02 38 54 13 98 - contact@caue45.eu

Pour un conseil efficace, contactez le CAUE le plus en amont possible du projet.

Prenez rendez-vous avec le formulaire en ligne sur : www.caue45.fr

Le conseil a lieu dans les locaux du CAUE ou en distanciel. Ensemble, nous échangeons sur vos attentes, vos besoins, vos contraintes, à partir des documents que vous fournissez (liste des documents utiles sur le formulaire en ligne). Qualité architecturale, évolution du bâti, construction durable, insertion du projet dans son environnement... nous vous conseillons et vous orientons sur les démarches nécessaires.

Les conseils du CAUE, ce sont aussi : les actus, les fiches conseils, les dossiers thématiques...



Les missions des CAUE sont définies par la Loi de 1977 sur l'architecture.

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. (...) Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre (...) Les interventions du conseil d'architecture,

d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. »

